

Organisme et contacts	Critères	Modalités de saisine	Montant et modalité de paiement	Pièces à fournir
<p>Caisse d'Allocations Familiales (CAF)</p> <p>Formulaire à télécharger : www.hautegaronne.caf.fr</p> <p>(rubrique Offre de service/Enfance et jeunesse /Aides financières aux formations Bafa)</p> <p>Lien direct ICI</p> <p>Contact : 05 61 99 75 10</p>	<ul style="list-style-type: none"> Résider en Haute-Garonne Choisir un organisme conventionné (ex : Ligue de l'enseignement) <p>AUCUNE CONDITION DE RESSOURCES NECESSAIRE !</p>	Aide cumulable avec d'autres aides	<ul style="list-style-type: none"> 91,47 € versé au demandeur en remboursement une fois les 3 stages effectués sans conditions de réussite. <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> 106.71 € si le thème choisi est en lien avec l'accueil de jeunes enfants <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> 230 € pour un BAFA avec un stage d'approfondissement en internat thématique l'accueil d'enfants en situation de handicap 130 € pour un BAFA avec un stage d'approfondissement en externat thématique l'accueil d'enfants en situation de handicap <p><i>Participation minimale du stagiaire de 80 €</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Imprimé de demande d'aide complété par les organismes téléchargeable ICI Copie CNI + RIB Si l'aide doit être versée aux parents allocataires, fournir une demande de versement à tiers Si l'aide doit être versée au stagiaire qui n'est pas allocataire faire une déclaration de situation (formulaire téléchargeable ICI) + RIB
<p>Jeunesse Au Plein Air (JPA)</p> <p>jpa31@jpa.asso.fr</p> <p>05 34 60 36 21</p> <p>Conditions d'attribution en cours de révision</p>	<ul style="list-style-type: none"> Être agé.e de moins de 20 ans Être scolarisé(e) dans un établissement public ou en apprentissage Ou être dans un dispositif d'engagement chez un Adhérent Confédéré de la JPA 	<p>Demande à faire 3 semaines avant le début du stage</p> <p>Aide valable pour chaque stage</p>	<ul style="list-style-type: none"> Aide versée au stagiaire ou à l'organisme 90 € si le QF est compris entre 0€ et 472€ 50 € si le QF est compris entre 473€ et 800€ <p><i>Calcul Quotient Familial : revenu Brut (ou fiscal de référence) /12 /nb de parts.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Avis d'imposition du jeune ou de la famille Attestation CAF Attestation d'inscription avec le prix du stage Une enveloppe timbrée Certificat de scolarité Attestation de présence au stage (après le stage) – si aide versée au stagiaire Facture – si aide versée à l'organisme
<p>Conseil Départemental Direction Insertion</p> <p>05 34 33 42 41</p>	<ul style="list-style-type: none"> Être allocataire du RSA Dans le cadre d'un projet professionnel validé avec pôle emploi En lien avec un contrat de travail effectif ou une promesse d'embauche 	Lettre de motivation à fournir en lien avec un parcours d'insertion	<ul style="list-style-type: none"> Montant en fonction de la situation du demandeur Une part d'autofinancement est toujours demandée Aide versée au demandeur par virement bancaire 	<ul style="list-style-type: none"> Fiche évaluation Pôle Emploi Avis argumenté du service d'insertion Attestation d'inscription à la formation Devis de l'organisme de formation Attestation des autres financements obtenus Promesse d'embauche RIB
<p>Conseil Départemental : Aide Sociale à l'Enfance</p> <p>Service - Direction Enfance et Famille</p>	Être bénéficiaire d'une mesure et d'une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance	Demande rédigée par le réfèrent ASE	<ul style="list-style-type: none"> En fonction de chaque situation particulière Aide versée à l'organisme de formation 	<ul style="list-style-type: none"> Devis Argumentaire
<p>Conseil Général</p> <p>Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)</p> <p>05 34 33 42 79</p>	<ul style="list-style-type: none"> Avoir entre 16 et 25 ans Être impérativement inscrit dans le dispositif Sport-Animation avec l'association REBONDS ou un club de prévention ou une Mission Locale Avoir mobilisé en amont toutes les aides potentielles de droit commun 	Dossier de demande de FAJ à renseigner par le réfèrent du parcours	<ul style="list-style-type: none"> En fonction de chaque situation particulière En complément ou subsidiairement aux aides de droit commun mobilisées en amont. Aide versée au demandeur 	<ul style="list-style-type: none"> Copie CNI Autorisation parentale pour les mineurs Justificatif des ressources du jeune ou de la famille Devis de formation Lettre de motivation

Organisme et contacts	Critères	Modalités de saisine	Montant et modalité de paiement	Pièces à fournir
Mission Locale par laquelle le jeune est accompagné Accueil général Missions Locales Haute Garonne : 05 62 72 49 72	<ul style="list-style-type: none"> Être inscrit à la Mission Locale Avoir signé le contrat d'engagement PACEA – GARANTIE JEUNES Être en démarche active d'insertion et présent aux RDV donnés par le conseiller 	Demande réalisée par le Conseiller Insertion de la Mission Locale dans le cadre de l'accompagnement CIVIS	<ul style="list-style-type: none"> Montant en fonction de la situation du demandeur ET des crédits disponibles Aide versée au demandeur Agence de service paiement (ASP) Aide versée à l'organisme de formation, par chèque, si financée par l'enveloppe Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes (FIPJ) 	<ul style="list-style-type: none"> Celles pour l'inscription dans CIVIS donc déjà fournies
Subvention politique de la ville Délégué à la Ligue de l'enseignement 31 Contact : Clio CHANVIN 05 67 20 50 55 28/01/2019 -> Dossier en cours de validation – appelez-nous pour plus d'informations	<ul style="list-style-type: none"> Habiter dans un quartier prioritaire de la ville 	Dossier à instruire au près de la Ligue de l'enseignement 31	<ul style="list-style-type: none"> Ces aides visent à prendre en charge le stage de base en demi-pension. 100€ restent à la charge du demandeur Elles donnent également accès au dispositif Bafa Facile qui est un dispositif renforcé de recherche de stage pratique et de construction du projet professionnel 	<ul style="list-style-type: none"> Justificatif de domicile
Parcours Insertion Animation Contact Ligue 31 : Clio CHANVIN	<ul style="list-style-type: none"> Avoir un projet professionnel validé dans l'animation de loisirs (non sportive) OU/ET <ul style="list-style-type: none"> Être en situation de handicap 	Dossier à instruire auprès de la Ligue de l'enseignement 31		<ul style="list-style-type: none"> Projet professionnel validé

AUTRES FINANCEMENTS POSSIBLES

En fonction de votre situation, vous pouvez vous rapprocher :

- De **votre comité d'entreprise** ou services sociaux du personnel et obtenir **5% de réduction** sur tous nos stages. Si votre CE n'est pas encore partenaire, vous pouvez contacter Sophie Richard au 07 68 35 66 89 ou srichard@laligue.org
- De **votre employeur**. Souvent les organisateurs de d'Accueil Collectif de Mineur peuvent financer tout ou partie de la formation Bafa de leur salariés
- De **votre université ou votre lycée** et obtenir jusqu'à **20% de réduction** sur tous nos stages. Si votre établissement n'est pas encore partenaire, vous pouvez contacter Clio Chanvin au 05 67 20 50 55 ou bafa@lique31.org

Nos conseils d'auto financement du Bafa :

- Il est possible d'être **payé lors de son stage pratique**. A la Ligue de l'enseignement, cette rémunération égale celle d'un animateur diplômé. Le montant de cette rémunération pour 1 mois de travail est légèrement supérieur au coût total de la formation. En travaillant un mois l'été en tant que stagiaire il est donc possible de se rembourser le premier stage et de payer le suivant.
- A la ligue de l'enseignement 31, il est également possible **de s'engager dans l'encadrement de séjours d'adultes en situation de handicap** sans aucun diplôme. En plus d'une rémunération qui permettrait d'accumuler un apport pour le financement du stage de Base Bafa, cette expérience unique vous permettra d'acquérir une ouverture d'esprit très appréciée dans le monde de l'animation.
- Enfin nous avons un système de **parrainage** qui vous permet d'économiser **5% sur nos stages**. Tout stagiaire ayant effectué son stage de Base Bafa avec la Ligue 31 peut parrainer un autre stagiaire pour un stage de Base Bafa. Le parrain dispose ainsi de 5% sur son stage d'Approfondissement Bafa et le filleul de 5% sur son stage de Base Bafa.